



Ville de Portet-sur -Garonne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

3^e modification du Plan Local d'Urbanisme
Du 26 juin 2026 au 13 juillet 2026

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°2026/06/098/UE du 8 juin 2026, Monsieur le maire de Portet-sur-Garonne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de 3^e modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Cette 3^e modification de droit commun est engagée afin d'accompagner l'aménagement d'un site d'activités économiques de trois hectares correspondant à la zone AUE Francazal du PLU au sein du site d'intérêt métropolitain Francazal du SCOT en vigueur et d'apporter des adaptations réglementaires à la zone AUE (comprenant les secteurs Francazal et Caminols).

TENUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Portet-sur-Garonne (1 rue de l'Hôtel de Ville, 31120 PORTET-SUR-GARONNE) pendant 18 jours consécutifs du 26 juin 2026 à 9h00 au 13 juillet 2026 à 17h00 inclus.

Monsieur Patrick Perret, retraité du ministère des Armées, a été désigné en tant que Commissaire Enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse sur décision en date du 4 juin 2026, pour conduire l'enquête publique.

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier de l'enquête, un poste informatique pour consultation du dossier de projet de PLU modifié ainsi que le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie de Portet-sur-Garonne, aux horaires habituelles d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Le dossier de l'enquête pourra également être consulté sur le site internet de la Mairie <http://www.portetgaronne.fr>

Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Portet-sur Garonne :

- Le 29 juin 2026 de 09h00 à 12h
- Le 13 juillet 2026 de 14h00 à 17h

TRANSMISSION DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

Le public pourra transmettre ses observations et propositions écrites pendant le délai de l'enquête publique :

- directement sur le registre d'enquête aux heures d'ouverture au public de la mairie
- par courrier postal à l'attention de : Monsieur le Commissaire – Enquêteur
Mairie de Portet sur Garonne -Rue de l'Hôtel de Ville – BP 90073 - 31121 PORTET-SUR-GARONNE Cedex
- par courrier électronique avec pour objet : « enquête publique – projet de révision N°1 du PLU » à l'adresse suivante : mairie@portetgaronne.fr

SUITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A compter de la fin de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivée au Maire de Portet-sur-Garonne, dans un délai de trente jours.

Le public pourra consulter durant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur à la mairie aux heures habituelles d'ouverture au public et sur le site internet de la commune précitée.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de 3^e modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Portet-sur-Garonne, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil municipal de la Mairie de Portet sur Garonne pour approbation.